

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 1er décembre 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 24/11/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD
Messieurs René HRYNIOW, Gilles PERRONNET

Absent excusé :

- Jacqueline BOUX pouvoir donné à Magali BOURRAT A CONTROLER

Absents :

- Sophie ROCHETTE, Alexandre CUNHA, David NARCE, Pierrick URREA

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	7
Représentée :	1
Absents :	4
Votants :	8

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. Approbation du conseil municipal du 29 septembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Convention transport fourrière

Loire Forez agglomération a pris mis en place une convention avec la fourrière de Mornand-en-Forez. LFA a également négocié des tarifs pour l'ensemble de l'agglomération.

Chaque commune peut signer directement avec la fourrière une convention de transport des animaux errants, perdus, maltraités, etc.

Les frais kilométriques pour un déplacement aller/retour sont de 0.90€ TTC du km.

Cette convention a une durée de 1 an et doit être renouvelée de façon expresse tous les ans.

Monsieur DUCLOS mettra tout en œuvre pour retrouver les propriétaires. Il pourra conserver les animaux entre 8 et 10 jours, ensuite il les emmènera à la SPA.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Mme la Maire à signer cette convention.

3. Mouvement du personnel

Christine BERTHET a été placée en retraite pour invalidité.

Elle est sortie des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2025.

Océane BEC, ATSEM, absente pour raison de maladie, n'a pas pu suivre la formation d'intégration en décembre. Elle doit faire cette formation obligatoire en 2026. Elle conservera le poste de stagiaire et ne sera pas titularisée.

Corinne GAVARINI, Secrétaire de mairie, suivra la formation d'intégration du 4 au 10 décembre.

Le grade de Secrétaire de mairie étant caduque, Corinne GAVARINI doit passer par un contrat de Rédacteur afin de procéder courant 2026 à la formation de Rédacteur. Nous mettons en œuvre cette procédure en 2026.

Elle sera rémunérée au Grade : Rédacteur, Echelon : 8, Indice Brut : 478, Indice Majoré : 420.

Notre agent technique est toujours à temps partiel thérapeutique au taux de 50%.

Le service médical du CDG a validé ce temps partiel thérapeutique jusqu'au 4 janvier 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ces mouvements de personnel.

4. Point financier investissement et reste à réaliser

Restes à réaliser dépenses d'investissements :

Voie verte	47 970 €
TOTAL RESTES A REALISER DEPENSES	47 970 €

Restes à réaliser recettes d'investissements :

ETAT	163 428 €
REGION	1 568 €
DEPARTEMENT	61 639 €
LFA	6 764 €
SIEL	14 949 €
TOTAL RESTES A REALISER RECETTES	248 348 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les restes à réaliser investissements 2025.

5. Tarifs communaux 2026

CIMETIERE

Après présentation de la grille suivante, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs du Cimetière. Ils s'élèveront donc comme suit :

Concession 30 ans	150 € le m ²
Concession 15 ans	90 € le m ²
Columbarium 15 ans	450 €
Jardins des souvenirs	65 €

SALLE DES FETES

Après proposition de Madame le Maire, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour la location de la salle des fêtes, voici le montant des prestations :

	Eté	Hiver
Petite salle	300 €	350 €
Grande salle	450 €	500 €
Apéritif	250 €	260 €
Vaisselle pour particulier	30 €	30 €

La période d'été s'entend du 1^{er} avril au 31 octobre et celle de l'hiver du 1^{er} novembre N au 31 mars N+1.

Une caution de 900€ par chèque bancaire sera demandée lors de la réservation.

Possibilité de faire effectuer le nettoyage pour les assemblées générales au tarif de 60 €.

Si les lieux sont laissés sales (à l'appréciation de la personne en charge de l'état des lieux), un nettoyage à 50€ sera facturé. En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, la moitié de la valeur de location sera encaissée.

En cas de vaisselle cassée par les particuliers, la consigne est de remplacer cette vaisselle à l'identique.

Pour les associations du village, la salle sera mise à disposition gracieusement pour 3 premières manifestations à but lucratif dans l'année. La 4ème manifestation sera facturée 250 €, soit la moitié du tarif normal.

En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, comme pour les particuliers, la moitié de la valeur de location sera encaissée soit 125 €.

MAIRIE

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle de formation :

Demi-journée	80 €
Journée	150 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les tarifs 2026

6. Demande de subvention au Département

Nous envisageons de créer un cheminement piéton sur la RD105 route du Canal.

EIFFAGE réalisera ces travaux qui s'élèveront à 41 808 € frais de géomètre compris.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Madame la Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents acteurs d'Etat et autres, en fonction des besoins et des différentes enveloppes à solliciter.

7. Décision modificative

DM 3 : Ajustements de crédits

6216	Régularisation chapitre 012	2 257.00 €
6413		6 098.45 €
65888	Régul Autres	2 313.18 €
6611	Régul frais / emprunts	547.04 €
61521	Régul chap. 012 et 66	-11 215.67€

DM 4 : Ajustements de crédits chapitre 042

681	Régul amortissement	130 €
6251		-130 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ces décisions modificatives.

8. Questions diverses

- Vœux : l'accueil des élus et de la population se fera vendredi 9 janvier 2026 à 19h à la salle des fêtes.
- Carte de vœux : préparation et envoi des vœux pour la dernière semaine de décembre
- Bulletin : distribution à partir du 20 décembre 2025
- Commission ouverte lundi 19/01/2026 à 18h30 : PLUi
- Repas CCAS et Bibliothèque vendredi 6 février à 20h
- Repas CM lundi 23 février à 20h

La séance est levée à 19h15

Prochaine réunion du conseil : lundi 23 février 2026 à 18h00

La secrétaire
Gisèle MELONI



La Maire
Claudine COURT

